

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°73

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 100

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansquin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Environnement : Remplacement et désignation d'un délégué au sein du SMIRTOM- commune de Famechon

Vu

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment : les articles L. 2121-33, L. 5211-6, L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 relatifs à la désignation des délégués dans les syndicats de communes et syndicats mixtes.

L'article L. 5721-2 du CGCT, qui précise que le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Les statuts du SMIRTOM, notamment l'article 5 relatif à la composition du comité syndical, le nombre de délégués par collectivité et les modalités de désignation des délégués (titulaires et suppléants).

Le renouvellement général des conseils municipaux en date du 22 Mars 2026, entraînant l'expiration des mandats des délégués en cours.

La délibération n°13 en date du 27 avril 2026 désignant les délégués au SMIRTOM

L'avis favorable du bureau du 24 juin 2026

Considérant

- Le courriel en date du 20 Mai 2026 par lequel Monsieur Arnaud Delame nous informe de sa démission en tant que délégué au sein du SMIRTOM
- La nécessité de désigner rapidement les délégués Communautaires au sein du Smirtom conformément aux dispositions légales et statutaires

Après échanges, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jonard Fabrice, Conseiller Municipal de la commune de Famechon aux fins de représenter la Communauté de Communes au sein du Smirtom

Les représentants de la Communauté de Communes au sein du Smirtom sont donc les suivants

Nom – Prénom	COMMUNES
1/ Hubert Tassencourt	AMPLIER
2/ Fabrice Jonard	FAMECHON
3/ Jean-Louis Cauvet	HALLOY
4/ Stéphane Gomes	MONDICOURT
5/ Alain Debureaux	ORVILLE
6/ Arnaud Douchet	PAS EN ARTOIS
7/ Frédéric Plaquet	POMMERA
8/ Alexandre Decry	SARTON
9/ Maxime Fourmanoir	THIEVRES
10/ Damien Bricout	CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Le secrétaire de séance

Alain Rose

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/07/2026 et publication ou notification du / /2026